

Département du Finistère
Commune de SAINT-THURIEN

ARRÊTÉ
d'interdiction de stationnement
sur la Place de Kilmacow

Le Maire de la Commune de SAINT-THURIEN,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur Guillaume LOUVET, Président du Comité des Fêtes de SAINT-THURIEN, domicilié 2 Place des Fusillés 29380 BANNALEC, en date du 25 juin 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement des véhicules sur la Place de Kilmacow à SAINT-THURIEN à l'occasion des fêtes patronales de la Commune du jeudi 3 juillet au dimanche 6 juillet 2025,

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la Place de Kilmacow à SAINT-THURIEN du jeudi 3 juillet 2025 à partir de 14 heures au dimanche 6 juillet 2025 inclus.

Article 2 :

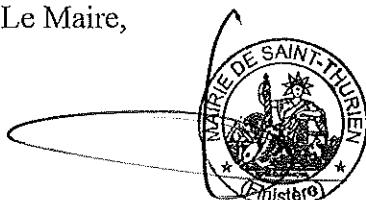
Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rosporden.

Fait à SAINT-THURIEN, le 27 juin 2025

Le Maire,



Christine KERDRAON.